

BENHAYOUN HAZAN EXPERTS

*Experts Comptables inscrits à l'ordre des Experts Comptables de la région P.A.C.A
Commissaires aux comptes inscrits auprès de la cour d'Appel d'Aix en Provence*

« A51" »

19 RUE JEAN MOULIN,
80250 AILLY-SUR-NOYE

En cours de Constitution

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

BENHAYOUN HAZAN EXPERTS

Experts Comptables inscrits à l'ordre des Experts Comptables de la région P.A.C.A

Commissaires aux comptes inscrits auprès de la cour d'Appel d'Aix en Provence

Monsieur, les associés,

En exécution de la mission qui nous été confiée par décision unanime des associés de la société A51 en date du 04 novembre 2025, relative à l'apport des titres nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 223-9 du Code de commerce.

L'actif apporté a été arrêté dans le projet de contrat d'apport conclu entre les parties.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des titres à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de signature.

Nous avons accompli notre mission conformément aux dispositions de l'article L.225-8 du Code de Commerce et vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre de suivant :

1. Présentation de l'opération

Monsieur Baptiste, André, Michel THELLIER, né le 08 août 1983 à PARIS (75),
demeurant 19 rue Jean Moulin, 80250 AILLY-SUR-NOYE, de nationalité française,

Ci-après dénommé l' « Apporteur »,
D'UNE PART,

ET

La société A51, société par actions simplifiée en cours de formation, au capital social d'1 420 000 euros, dont le siège social est situé 19 RUE JEAN MOULIN, 80250 AILLY-SUR-NOYE, représentée par M. Baptiste THELLIER, agissant au nom et pour le compte de la société en formation,

Ci-après dénommée la « Société
Bénéficiaire »,
D'AUTRE PART,

BENHAYOUN HAZAN EXPERTS

Experts Comptables inscrits à l'ordre des Experts Comptables de la région P.A.C.A

Commissaires aux comptes inscrits auprès de la cour d'Appel d'Aix en Provence

Les soussignés ci-dessus indiqués sont collectivement dénommés ci-après les « Parties », ou individuellement une « Partie ».

L'Apporteur apporte à la Société Bénéficiaire, qui l'accepte, sous les conditions ordinaires de fait et de droit en pareille matière, les biens ci-après déterminés et lui appartenant, à savoir :

- la pleine propriété de deux mille (2 000) actions qu'il détient dans la société MTRX.

L'apport est un apport à titre pur et simple, à l'exception de tout autre élément tant d'actif que de passif.

La société MTRX est une société par actions simplifiée dont l'objet principal est l'activité de holding.

Le siège social qui constitue également l'établissement principal de la société MTRX est situé ZAC SAUMATY-SEON, 14 rue Jean-Jacques Vernazza, 13016 MARSEILLE.

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 900 090 937.

Son capital social s'élève à la somme de cinq cent mille (500 000) euros et il est divisé en dix mille (10 000) actions de cinquante (50) euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées, réparties comme suit :

- Monsieur Jérôme LEGRAND : 2 000 actions
- Monsieur Eric BONTE : 2 000 actions
- Monsieur Jean-Philippe MICHEL : 2 000 actions
- Monsieur Sébastien SCOTTO DI PERROTOLO : 2 000 actions
- Monsieur Baptiste THELLIER : 2 000 actions

La société clôture son exercice social le 31 mars de chaque année.

La société est dirigée par son Président, la société W@KE UP, et son Directeur Général, Monsieur Jérôme LEGRAND.

La société MTRX détient des participations dans les sociétés suivantes :

- La société IP-STAR, SAS au capital de 500 000 euros dont le siège est situé ZAC SAUMATY-SEON – 14 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA – 13016 MARSEILLE et immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 500 315 262.
La participation dans cette société est de 100 %.
Le Président de cette société est la société MTRX et M. Baptiste THELLIER est Directeur Général.
La société IP-STAR a clôturé son dernier exercice le 30 septembre 2024 avec un chiffre d'affaires de 8 244 934 euros, un résultat net comptable de 414 061 euros et des capitaux propres d'un montant d'1 491 139 euros.

Le Grand Prado, 6 Allées Turcat Mery, 13008 Marseille - ☎ : 04 91 23 05 30 - Fax : 04 91 23 05 49

Internet : www.bhexpertgroup.com - E-mail : contact@jbenhayoun.com

SARL au Capital de 1 000 000 € - Siret : 529 543 514 00036 - NAF : 6920Z

TVA Intracomm : FR56 529 543 514

BENHAYOUN HAZAN EXPERTS

Experts Comptables inscrits à l'ordre des Experts Comptables de la région P.A.C.A

Commissaires aux comptes inscrits auprès de la cour d'Appel d'Aix en Provence

- La société NSNET, SAS au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé 19 rue Jean Moulin, 90250 AILLY-SUR-NOYE et immatriculée au RCS d'AMIENS sous le numéro 901 633 602.
La participation dans cette société est de 100 %.
Le Président de cette société est la société MTRX.
La société a clôturé son dernier exercice le 31 décembre 2024 avec un chiffre d'affaires de 94 100 euros, un résultat net comptable de 1 833 euros et des capitaux propres d'un montant de 23 488 euros.

Les deux mille (2 000) actions de la société MTRX apportées par Monsieur Baptiste THELLIER lui appartiennent pour les avoir reçues le 18 mai 2021 en rémunération de l'apport en nature de 192 actions de la société IP-STAR (500 315 262 RCS MARSEILLE) qu'il a effectué.

Monsieur Baptiste THELLIER, agissant en qualité de futur Président de la Société Bénéficiaire, s'engage à effectuer toutes formalités pour rendre l'apport opposable aux tiers et à la Société Apportée et déclare, au nom et pour le compte de ladite société, avoir eu parfaite connaissance des opérations réalisées par la société MTRX depuis le début de l'exercice en cours, et que ces opérations ne semblent pas pouvoir modifier l'évaluation des droits sociaux apportés.

2. Description des apports

L'évaluation de l'apport a été librement discutée et fixée entre les Parties sur la base :

- des comptes arrêtés au 31 mars 2025 approuvé par décisions de l'assemblée générale en date du 12 mai 2025 ;
- du rapport de valorisation de la filiale IP-STAR par RISE PARTNERS en date de mai 2025 ;
- des comptes de la filiale NS NET arrêtés au 31 décembre 2025.

Compte tenu de ces éléments, la valeur des deux mille (2 000) actions apportées de la société MTRX est évaluée à la somme d'un million quatre cent vingt mille (1 420 000) euros.

L'apport des deux mille (2 000) actions de la société MTRX, évalué à la somme d'un million quatre cent vingt mille (1 420 000) euros, est consenti et accepté moyennant l'attribution à Monsieur Baptiste THELLIER d'un million quatre cent vingt mille (1 420 000) actions d'un euro (1 €) de nominal chacune entièrement libérées de la Société Bénéficiaire.

BENHAYOUN HAZAN EXPERTS

Experts Comptables inscrits à l'ordre des Experts Comptables de la région P.A.C.A

Commissaires aux comptes inscrits auprès de la cour d'Appel d'Aix en Provence

3. Contrôle et analyse de la réalité des apports

La valeur d'apport retenue pour les titres de la société MTRX, a été fixée d'un commun accord entre l'Apporteur et la Société Bénéficiaire, sur les bases des bilans et résultats 2025, et en tenant compte d'un rapport d'évaluation.

Nous avons, contrôlé la réalité des apports, analysé les valeurs individuelles proposées dans les statuts, examiné les résultats des activités pendant la période de référence.

Pour apprécier la valeur retenue nous avons analysé les situations comptables établies à ces dates.

Notre approche a également consisté à approcher, à partir des éléments fournis, la valeur réelle de l'apport en tenant compte de la situation patrimoniale de l'entreprise, et de sa capacité à générer des bénéfices.

4. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous concluons que la valeur des titres apportées à la société A51 pour un montant total de 1 420 000 € euros n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de cet apport.

Fait à Marseille, le 10 novembre 2025

Le Commissaire aux Comptes - **SARL BH Experts**
Représenté par Fabrice **HAZAN**



Le Grand Prado, 6 Allées Turcat Mery, 13008 Marseille - ☎ : 04 91 23 05 30 - Fax : 04 91 23 05 49
Internet : www.bhexpertgroup.com - E-mail : contact@jbenhayoun.com
SARL au Capital de 1 000 000 € - Siret : 529 543 514 00036 - NAF : 6920Z
TVA Intracomm : FR56 529 543 514